

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DES 1<sup>er</sup> ET 2 OCTOBRE 2009 – B.A 217 BRETIGNY

---

Membres présents : Maxime Badaud, Jean-Michel Boet, Frédéric Carrez, Alain Claudon, Jean-Louis Cougnon, Bernard Duvigneau, Gilbert Escourbiac, Jean-Louis Gintrand, Alain Hory, Frédéric Kozubski, Pierre Le Corvoisier, Patrick Mathey, Jacques Renard, Bruno Rousserie, Gérard Soumillon, Hervé Vourc'h.

Membres absents :

- Hervé Charpenay, pouvoir à Frédéric Carrez.
- Alain Fabrol, absent le 1<sup>er</sup> octobre, pouvoir à Gilbert Escourbiac.
- Jacques Fortage, pas de pouvoir.
- Jean-Philippe Fourquet, pouvoir à Jean-Michel Boet.
- Damien Marin, pas de pouvoir.
- Elodie Schlosser, pouvoir à Frédéric Kozubski.

---

## ORDRE DU JOUR

JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009

### 1. OUVERTURE DE SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT

Le président Jean-Louis Cougnon ouvre la séance à 13 heures 30. Il remercie les administrateurs qui se sont déplacés parfois de très loin (Solenzara) pour participer à cette réunion organisée sur la base aérienne 217. Il indique que ce conseil d'administration est le dernier qu'il préside. En effet, comme il l'a annoncé lors de l'Assemblée générale, il va confier la présidence de l'AETA à son successeur et souhaite que le conseil installent le général Hervé Vourc'h (P59) dans cette fonction. Jean-Louis explique qu'il a intégré le Conseil il y a plus de 6 ans à la demande de Gérard Le Noc (PXX) alors président en exercice. Sans hésiter il a accepté cette invitation. Son objectif fut de servir avant tout la cause des arpètes et celle de leur école en mettant au service de cette cause ses acquis professionnels et la « bonne » réputation qui l'a accompagné pendant plus de quarante années dans les différentes fonctions qu'il a assumées avec passion au sein de l'armée de l'air. Il a accompli cette « ultime mission » animé par le simple souci de servir avec efficacité et humilité les intérêts généraux de l'AETA. Il remercie vivement les administrateurs qui se sont impliqués pour le bien des adhérents et le rayonnement de l'association.

Dans une collectivité où la règle de fonctionnement est le débat, on ne peut systématiquement rechercher l'unanimité. Le consensus « mou » aboutit souvent à de mauvais choix. Tout responsable est amené à décider et les décisions prises sont applaudies par les uns et dénigrées par les autres. Il importe donc que les orientations et décisions prises par le CA soient le fruit d'un travail collectif, sanctionné par un vote dont le résultat est assumé de manière solidaire par tous.

A propos du renouvellement du CA, Jean-Louis explique que nous devons continuer à poursuivre avec détermination la démarche consistant à renouveler, au fil des ans, les administrateurs. Pour cela il faut identifier les camarades porteurs de talents susceptibles de valoriser l'action du CA et de les inciter à rejoindre la structure. C'est une tâche fondamentale de tout administrateur que celle qui concourt à préparer le « plan de relève ». C'est à ce prix que l'AETA sera une association dynamique et en phase avec les attentes de nos adhérents.

Enfin, le président informe le CA qu'à l'occasion du départ du général d'armée aérienne Stéphane Abrial, ancien chef d'état major de l'Armée de l'air, il a demandé au secrétaire général de lui faire parvenir un cadeau souvenir de l'AETA, sous la forme d'un presse papier en cristal gravé : « Au général Abrial, les arpètes reconnaissants ».

### 2. INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le secrétaire général, Alain Claudon constate et indique que 16 administrateurs sont présents. Il déclare qu'Alain Fabrol a donné mandat de le représenter et de voter toutes résolutions à Gilbert Escourbiac,

Elodie Schlosser à Frédéric Kozubski, Hervé Charpenay, à Frédéric Carrez et Jean-Philippe Fourquet à Jean-Michel Boet. Jacques Fortage et Damien Marin n'ont pas donné de pouvoir.  
Il a été dressé une feuille de présence émargée par tous les membres présents.

Après lecture de l'ordre du jour, il propose l'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 23 juillet 2009.

### **Décision n° 22/2009 /CA**

**Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 23 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **2.1 Programme des journées du 1<sup>er</sup> et 2 octobre**

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre : 13 h 30 : Réunion du conseil d'administration sur la BA 217 de Brétigny.

Vendredi 2 octobre

8 h 30 / 12 h 00 : Réunion du conseil d'administration (2<sup>ème</sup> partie),  
13 h 00 : Départ vers CABA 117 Balard,  
14 h 00 à 17 h 00 : Réunion des présidents de section,  
17 h 30 : Départ des bus pour l'Arc de Triomphe,  
18 h 30 : Cérémonie du Ravivage de la Flamme,  
19 h 30 : Retour sur CABA 117,  
20 h 00 : Cocktail puis dîner officiel,  
23 h 30 : Retour vers BA 217 des administrateurs et présidents de sections logeant sur la base.

### **2.2 Organisation de la cérémonie de la Flamme**

Comme chaque année, Alain Claudon met l'accent sur les recommandations d'usage liées à la cérémonie, respect des horaires et tenue des participants, et énonce la liste des invités ayant répondu présent.

### **2.3 Dates à retenir**

- 18 décembre 2009 : Baptême de la promotion 2009 (P142).
- 5 et 6 février 2010 : CA et Assemblée régionale Sud ouest BA 120 Cazaux.
- 24 mai 2010 : Assemblée générale AETA et rassemblements de plusieurs promotions.
- 4 et 5 juin 2010 : Séminaire d'information AETA à l'EETAA 722.
- 1<sup>er</sup> octobre 2010 : Ravivage de la Flamme Paris.

### **2.4 Candidatures des membres du CA renouvelables en 2010**

Un message d'appel à candidature a été diffusé par Internet et par Intradef le 26 juin et le 2 septembre par le secrétaire général aux administrateurs et à toutes les sections. Le même message a été publié dans la revue 91 de septembre 2009. Les candidatures accompagnées d'une photo couleur et d'un mot de motivation ont été reçues jusqu'au 30 septembre 2009, au secrétariat général.

7 sièges sont à pourvoir en 2010. 7 candidats sont rééligibles, leur mandat arrive à terme :

Maxime Badaud, Jacques Fortage, Jean-Philippe Fourquet, Alain Hory, Patrick Mathey, Jacques Renard, Elodie Schlosser.

Maxime Badaud, Jean-Philippe Fourquet et Jacques Fortage ne se représentent pas.

8 candidatures sont parvenues au bureau national : Patrick Mathey, Elodie Schlosser, Jacques Renard et Alain Hory, membres sortants, et 4 nouveaux candidats :

- Gilbert Duval (P85), BA 110 Creil, ancien président de la section de Drachenbronn,
- Jean-Pierre Haviez (P79), membre de la section Ile de France,
- Alain Queguineur (P57), président de la section civile Bretagne,
- Jean-Yves Le Guelvouit (P70), membre de la section de Villacoublay.

### **Décision n° 23/2009/CA**

**Le conseil d'administration, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ensemble des candidatures présentées, sauf la candidature d'Alain Queguineur (1 voix contre).**

Leur photo ainsi que leurs motivations seront diffusées dans la revue n° 92 (décembre 2009). Cette même liste, le trombinoscope, les pouvoirs, les bulletins de vote et les votes par correspondance, paraîtront dans la revue 93 (mars 2010).

### **2.5 Démission du président Jean-Louis Cougnon**

#### **Décision n° 24/2009/CA**

**Le conseil d'administration accepte à l'unanimité des membres présents et représentés (moins 1 abstention) la démission de Jean-Louis Cougnon du poste de président de l'Association à compter du 2 octobre 2009.**

### **2.6 Désignation du nouveau président**

#### **Décision n° 25/2009/CA**

**Après appel à volontaire, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la nomination, à compter du 2 octobre 2009, d'Hervé Vourc'h (P59) au poste de président de l'Association.**

### **2.7 Démission du conseil d'administration de Jean-Louis Cougnon**

#### **Décision n° 26/2009/CA**

**Le conseil d'administration accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la démission du CA pour raisons personnelles de Jean-Louis Cougnon à compter du 2 octobre 2009.**

### **2.8 Assemblée Régionale 2010**

Elle aura lieu en Région sud-ouest et se tiendra le samedi 6 février 2010 sur la BA 120 Cazaux . Tous les Arpêtes de la Région sud-ouest y sont conviés. Elle sera précédée de la réunion du Conseil d'administration le vendredi 5 février.

Les adhérents isolés de la Région sud-ouest sont conviés à cette assemblée et priés de contacter directement le Président de Région (Adc Frédéric Carrez) ou le Président de la Base d'accueil (Adc Michel Rimonteil). Les membres du conseil seront convoqués par le secrétaire général, les sections de la région par le président de région.

Après accord du commandant de base, une conférence à l'attention de tous les arpêtes de la base, sera donnée le jeudi 4 février par le président Hervé Vourc'h accompagné de Bernard Duvingneau et Frédéric Carrez.

### **2.9 Assemblée générale 2010**

La prochaine Assemblée générale annuelle se déroulera à l'EETAA de Saintes le samedi 24 avril 2010. L'emploi du temps de cette journée sera conforme à celui expérimenté pour l'AG 2008. Ainsi la matinée sera consacrée aux rencontres et à la convivialité. On devrait assister à plusieurs rassemblements de promotions, les promotions P34, P65 et P84 ont déjà confirmé leur venue. Les organisateurs des autres rassemblements contacteront le secrétaire général au plus tôt afin de confirmer leur venue et de préparer leur accueil.

L'Ecole ouvrira ses portes aux visiteurs qui pourront ensuite assister à une cérémonie militaire et à un dépôt de gerbe de chacune des promotions rassemblées. Le défilé des 2 promotions d'élèves techniciens devant leurs aînés clôturera cette matinée.

- Un plateau-repas sera servi au mess. Il sera nécessaire de réserver au préalable.
- L'assemblée générale aura lieu l'après-midi.

Les modalités pratiques d'organisation seront diffusées ultérieurement. Tout sera mis en œuvre afin de conserver le caractère convivial des rassemblements de promotion. Pour ne pas avoir de surprise, les participants peuvent réserver dès à présent la journée.

## **2.10 Lettres aux commandants de base**

En septembre, le secrétaire général a adressé, aux commandants des bases aérienne de Dijon, Bordeaux, Villacoublay, Saint-Dizier, Solenzara, et Rochefort, un courrier rédigé par le président accompagné des organigrammes de l'AETA, du CD ROM "les arpètes et leur association" et de la "Saga de 40 ans de l'AETA". Il est rappelé dans chacun des courriers la présence des administrateurs en poste sur la base concernée et leur rôle au sein du conseil.

Le même courrier a été adressé à tous les commandants de base et de détachements air mis en place cet été.

## **2.11 Bilan de la journée anniversaire du 16 mai 2009**

Le secrétaire général a demandé à chaque administrateur ayant tenu un poste durant cette journée, de lui relater les difficultés rencontrées et les défauts observés dans le déroulement de la journée, afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour une meilleure organisation les prochaines années.

### Le bureau de vote :

Afin d'éviter toute confusion lors du dépouillement, il est nécessaire de rappeler aux votants de placer une croix dans la case prévue du candidat et de ne pas rayer ceux qui ne retiennent pas leur suffrage.

Avant l'AG, à l'arrivée des PV de vote des sections et des bulletins des votants par correspondance, le secrétariat vérifie la validité des votes. Il faudrait qu'un pointage des votants civils et militaires sur une liste spécifique soit réalisé, pour éviter de le faire le jour de l'AG avant le dépouillement.

Certaines sections apportent encore les résultats des votes le jour de l'Assemblée.

Certains résultats de votes de section ne sont pas conformes aux statuts de l'Association.

Cette année, pour faciliter et encourager le vote par correspondance, une enveloppe pré imprimée à l'adresse de l'AETA, a été jointe à la revue de mars 2009. Cette procédure a permis aux adhérents civils isolés de Métropole et DOM TOM de pouvoir retourner individuellement leur bulletin de vote. Plus de 200 enveloppes ont ainsi été reçues. La participation à l'élection des membres du conseil d'administration est nettement meilleure en 2009 qu'en 2008 (24,4% de suffrages exprimés supplémentaires en 2009 par rapport à 2008).

### Les stands :

Il est à noter la bonne participation des administrateurs et le respect des tâches qui leur étaient assignées.

Pas de gros problèmes rencontrés au niveau du mess malgré le nombre important de convives. La gestion du flux et des places en salle fut difficile compte tenu de la météo, les visiteurs sont restés à table plus longtemps ne laissant ainsi que peu de places disponibles aux personnes qui arrivaient. Au contrôle des tickets repas, on note l'aide importante du personnel DRL.

815 plateaux repas ont été servis pour l'AETA.

Hormis au mess, il y avait peu d'espaces conviviaux pour permettre des échanges entre visiteurs.

1000 plaquettes programme ont été réalisées et distribuées gratuitement aux anciens élèves.

1000 badges événementiels AETA ont été fabriqués et remis à chaque participant avec un « tour de cou » AETA. Ils ont permis à tous les arpètes de pouvoir s'identifier facilement au cours de la journée

A la suite d'une prospection nationale et locale effectuées par le secrétaire général, 500 médailles commémorative du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ecole ont été commandées.

100 ont été offertes à chacun des arpètes de la P1 dont 55 expédiées par la poste, 117 vendues le 16 mai, 194 vendues par souscription et 19 offertes à des personnalités.

Un cadeau commémoratif a été remis au maire de Saintes ainsi qu'à tous les arpètes des 8 promotions admises à Saintes et à Rochefort durant l'année 1949 et présents le 16 mai. Un grand merci à Damien Marin pour cette réalisation.

36 planches de 10 timbres-poste commémoratifs du 60<sup>ème</sup> anniversaire ont été réalisées par La Poste.

Au CLE, l'exposition permanente en salle René Masson a été largement visitée. Elle a permis à nos adhérents de découvrir cette salle de réunion.

Dans le hall du CLE l'exposition "1949-2009 - De la P1-1 à la P141 : témoignages" a regroupé des photos d'époque et des témoignages de P1 parmi des photos actuelles. A la demande du commandement, cette exposition a été de nouveau présentée lors de l'inauguration de la nouvelle salle tradition le 24 juillet.

A l'occasion de la cérémonie militaire, 900 arpètes étaient réunis par promotion sur la place d'arme. Cette journée fut l'occasion d'accueillir 5 rassemblements de promotion qui fêtaient :

"P1 - 60 ans"; « P30- 50 ans », P31- 50 ans », P33 - 50 ans » et « P62- 40 ans. »

Les représentants de chacune des promos officiellement rassemblées ont pu poser une gerbe personnalisée à la stèle en même temps que le dépôt de gerbe officiel. Ces gerbes de fleurs ont été offertes par l'AETA.

La mise à l'honneur des arpètes de la P1-1 et des 7 autres promotions admises à Saintes et à Rochefort durant l'année 1949 s'est déroulée comme prévu : Le président leur a consacré une large partie de son discours d'ouverture, le secrétaire général également dans son compte rendu moral et d'activité, les cadeaux commémoratifs ont été remis par des élèves techniciens et par des anciens élèves de la promotion P132 (LCL Lécivain P1).

A la suite de cette journée commémorative du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ecole, le secrétariat a reçu un très grand nombre de courriers de remerciements qui ont été transmis aux membres du Conseil ainsi qu'au rédacteur en chef de la revue pour publication.

### **3. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS**

Pendant la réunion des commissions, le président et le secrétaire général sont reçus par le colonel Olivier Fabre, commandant la base aérienne 217 de Brétigny.

#### **3.1 COMMISSION COMMUNICATION ET PUBLICATION**

**Communication par les médias** (Frédéric Kozubski, Alain Hory, Jean-Michel Boet, Frédéric Carrez, Hervé Charpenay, Pierre Le Corvoisier)

Avant de rendre compte des différentes actions menées, la commission annonce qu'elle a décidé de mettre en place mensuellement une réunion téléphonique entre ses différents membres.

#### **Succession du poste de rédacteur en chef**

Suite à l'appel à candidature lancé dans la revue n° 90, Pierre Le Corvoisier, administrateur élu lors de l'assemblée générale de mai 2009, s'est porté candidat pour succéder à Alain Hory.

Afin d'assurer un transfert des compétences dans de bonnes conditions, et notamment dans les domaines rédactionnel et artistique (imprimerie et graphisme), il est nécessaire de mettre en place une phase de formation.

Cette phase de formation exige une étroite collaboration entre Alain Hory et Pierre Le Corvoisier. Elle s'effectuera sur une période de 4 à 5 fois 5 jours couvrant ainsi la parution de 4 à 5 revues.

Elle se déroulera au domicile d'Alain et nécessitera un financement d'environ 1500 € pour permettre de couvrir les frais de déplacements engendrés. De plus, il est demandé de prévoir un budget d'environ 1500 € pour l'équipement matériel de Pierre, cette dépense interviendra au cours du second semestre 2010.

Daniel Moindron continue d'occuper les fonctions de secrétaire de rédaction.

#### **Le Forum et le Site AETA**

**Le forum** : 59 utilisateurs privés sont actuellement inscrits. Il a été constaté une grosse activité sur le forum au moment de l'incorporation de la dernière promotion. Il est à noter que depuis sa réouverture et la mise en place du mode de fonctionnement actuel, il n'y a eu aucun débordement.

**Le Site AETA** : A la suite d'un manque de disponibilité du Webmaster et une implication moindre des animateurs, on constate un problème d'animation du site (renouvellement des infos en lignes). Cette question sera à l'ordre du jour de nos prochaines réunions téléphoniques. Des solutions sont déjà envisageables. Il est extrêmement important de renforcer la méthode d'animation.

Recueil des « Fraises Tagada » : Sur une idée de Bruno Alberro relayée par Daniel Moindron, l'édition des œuvres de Jean-François Millet créateur des « Fraises Tagada » nous a été proposée. Il s'agit de regrouper l'ensemble des histoires sous la forme d'une bande dessinée.

Après avoir réalisé une maquette, une phase de lecture test a été réalisée auprès d'adhérents et de non adhérents de tout âge. A l'issue des informations recueillies auprès de ce panel, il s'avère que le produit est intéressant mais ne justifie pas une impression en grande quantité. A noter qu'une souscription oblige à éditer entre 500 et 1000 exemplaires.

Afin de pouvoir satisfaire les personnes intéressées, une impression sera réalisée au niveau local et présentée sous la forme d'un document relié type « thèse ». Cette bande dessinée sera vendue entre 8 et 15 € en fonction des frais de port. Le mode de commande sera précisé dans la revue.

Tarifification des publicités des annonceurs sur la revue : Suite à l'analyse sur les postes de dépenses de l'association conduite lors de la réunion du 23 juillet 2009, la commission a été chargée de mettre en place une nouvelle tarification pour nos publicités insérées dans la revue :

- Frais technique de 50 € facturés lors de la première mise en place de la publicité. Ces frais couvrent la mise en page de l'annonce.

- Frais de conception de 100 €. Ces frais prennent en compte la réalisation graphique d'une annonce quand l'annonceur ne propose pas une image au format adapté (éléments graphiques non fournis).

- Les tarifs d'édition publicitaire n'ayant pas évolués depuis 2002, il a été décidé une augmentation de 20%.

- Réductions consenties : remise de 10% pour les arpètes adhérents et remise de 10% au titre de la fidélisation pour les annonces parues plus de 4 fois.

### **3.2 COMMISSION FINANCES** (Maxime Badaud, Bruno Rousserie)

Annulation de factures : Après plusieurs relances sans succès, la commission finances propose l'annulation de factures impayées datant de 2006 et 2007 (N°29/06, 164/06, 213/06, 06/07, 22/07, 25/07, 102/07 et 108/07). Le montant total s'élève à 246,14 €. Cette somme serait inscrite au compte 6544 « perte sur créances exercices antérieurs »

#### **Décision n° 27/2009 /CA**

**L'annulation des factures impayées N°29/06, 164/06, 213/06, 06/07, 22/07, 25/07, 102/07 et 108/07, pour un montant total de 246,14 €, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Modification du GPS (Guide des présidents de section) : Un nouveau barème de remboursement des frais engagés par les représentants de l'AETA sera inséré dans le prochain GPS.

Budget prévisionnel : Afin d'établir au mieux le budget prévisionnel de l'association, il est demandé à chaque président de commission de fournir au trésorier général, avant le 30 novembre 2009, l'estimation de son budget pour l'année 2010.

Logiciel de comptabilité EBP : Une mise à jour du logiciel EBP est nécessaire. Elle sera effectuée par le trésorier général. Le coût de cette mise à jour est de 350 €.

### **3.3 SOLIDARITE** (Gilbert Escourbiac, Jacques Renard, Jacques Fortage, Patrick Mathey, Alain Fabrol)

Depuis l'Assemblée générale du 15 mai, la commission solidarité a étudié 4 nouveaux dossiers d'ayants droit en difficulté qui ont donné lieu à l'attribution de 4 prêts d'honneur remboursable (pour un montant total de 11700 euros).

- Prêt n° 01/09 : 3000.00 Euros,
- Prêt n° 02/09 : 1800.00 Euros
- Prêt n° 04/09 : 2400.00 Euros
- Prêt n° 05/09 : 4500.00 Euros

Un cinquième dossier n° 03/09 a nécessité l'attribution d'une allocation handicap (non remboursable) de 900 euros et d'un prêt d'honneur remboursable de 800 euros.

Un total de 13400 euros a été engagé sur l'enveloppe budgétaire de 15000 euros allouée à la commission pour l'année 2009. La somme de 1600 euros restant à sa disposition, sauf cas exceptionnel, la commission ne sollicite pas de rallonge budgétaire pour la fin de l'année.

Les autres actions de solidarité menées par le secrétaire général (Remise des prix de l'EPA de Grenoble 150 euros) et la remise des prix de l'EETAA 722 (2554,03 euros) n'entrent pas dans le budget alloué à la commission.

Suite au courrier d'un arpète « non adhérent », Jacques Renard a traité une question technique concernant les CRP (convention de reclassement personnalisé) et lui a apporté une réponse (voir CR UNCAM ci-dessous). Le texte présentant un intérêt particulier pouvant intéresser d'autres arpètes, la commission propose de le publier sur la revue et de le diffuser sur le site Internet Arpète toujours.

Chaque année, l'AETA reconduit une demande de subvention auprès du Ministre de la Défense. Cette demande doit être présentée à la direction de la fonction militaire et du personnel civil pour le 31 janvier prochain. Elle doit impérativement concerner un projet précis, détaillé financièrement et en lien direct avec les activités de la Défense. La commission demande que tout projet susceptible de donner lieu au versement de cette aide de l'état, lui soit soumis pour étude avant transmission avant le 1<sup>er</sup> décembre au Secrétariat général.

Enfin, les membres de la commission solidarité tiennent à remercier Jacques Fortage, pour le travail opiniâtre et exemplaire qu'il a mené en son sein. « Merci Jacques, nous savons tous pouvoir compter sur toi pour nous fournir tes conseils avisés ».

### **3.4 COMMISSION RECLASSEMENT PROFESSIONNEL** (Bernard Duvigneau, Jean-Louis Gintrand, Gérard Soumillon)

Préparation des futurs conseils d'administration : Pour les prochains CA, la COREP organisera une ou plusieurs conférences téléphoniques dans le mois précédent la réunion du CA afin de minimiser le temps passé en réunion de commission. Bernard Duvigneau est chargé de réaliser le protocole de téléconférence avec les administrateurs de la COREP.

Information sur la reconversion : Chaque membre de la COREP est chargé de trouver entre chaque réunion de CA une information, ou une recommandation concernant la reconversion ou le reclassement. Cette information, une fois validée par les autres membres de la COREP, fera l'objet d'une publication sur le site de l'AETA [www.arpete.com](http://www.arpete.com) en page d'accueil du site durant un mois, puis sera déplacée dans la page reconversion - reclassement professionnel en rubrique outils et documents utiles. Cette même info, suivant le cas, pourra aussi être relayée dans la revue de l'AETA "Arpète un jour".

Convention AETA / ARCO : Des changements importants sont intervenus dans l'organisation et les moyens mis en place par le ministère de la défense pour la reconversion de ses personnels avec la création de "Défense Mobilité" agence unique de reconversion de la défense. De ce fait aujourd'hui, il est demandé à l'ARCO d'accompagner ses candidats à la reconversion jusqu'à l'emploi, c'est à dire jusqu'à la validation de leur embauche après période d'essai.

Diverses actions sont entreprises dans ce sens au sein même de l'ARCO. A cette occasion l'ARCO souhaite renforcer les liens avec ses associations membres qui le souhaitent afin de compléter et d'optimiser les moyens mis à disposition des candidats dans la réussite de leur reconversion.

Un projet de protocole ayant pour but d'établir et de formaliser les relations de coopération opérationnelle entre toutes les associations adhérentes à l'ARCO nous est proposé. Il comporte deux parties :

- Les règles de coopération communes à toutes les associations,
- Des accords spécifiques à chacune d'entre elles.

La commission de reclassement après étude du document décide d'adopter le protocole en validant la partie commune à toutes les associations. Pour la deuxième partie sont retenus exclusivement :

- Le § 22 : Liaison avec l'ARCO,
- Le § 23 : Participation à la sélection des candidats,
- Le § 24 : Information réciproque,
- Le § 26 : Compétence de l'ARCO pouvant être sollicitées par l'AETA,
- Le § 27 : Échange d'offres d'emploi.

Le § 25 : compétences de l'AETA pouvant être sollicités par l'ARCO, est rejeté.

La convention définitive entre l'AETA et l'ARCO sera rédigée par Bernard Duvigneau (en semaine 41), puis soumise aux membres de la COREP (semaine 42) et après leur accord transmise au bureau national pour signature par le Président de l'AETA. Elle sera enfin adressée si possible avant fin octobre à l'ARCO pour y être paraphée.

#### Bilan de la COREP au 1<sup>er</sup> semestre 2009

14 annonces pour offres d'emploi ont été publiées sur le site de l'AETA. Certaines concernent plusieurs emplois soit une possibilité d'une cinquantaine de postes. Malheureusement certaines annonces n'attirent pas de candidats (emplacement géographique en particulier).

24 arêtes ont fait actes de candidature. 2 ont abouti à une embauche et actuellement une dizaine est en attente. En particulier l'offre DCI AIRCO a particulièrement été performante, mais pour l'instant sans résultat définitif.

**3.5 UNCAM** (Union Nationale de Coordination des Associations Militaires) : Rapporteur J. Renard (P30), représentant accrédité auprès de l'UNCAM

Jacques Renard fait un bref historique à l'attention des nouveaux membres du conseil, il cite ensuite quelques dossiers traités par l'UNCAM :

Cette Union qui regroupe aujourd'hui 26 associations, a été créée dans les années 1982-83 suite à une nouvelle loi s'adressant aux anciens militaires qui touchaient une pension au maximum d'annuités et qui travaillaient dans le civil.

Peu de temps avant, il y avait déjà eu le problème au niveau de la sécurité sociale militaire : les anciens militaires pensionnés qui travaillaient dans le civil ne pouvaient plus demander le remboursement en fin d'année du montant des cotisations de sécurité prélevées sur leur pension.

En 1991, une loi s'applique aux militaires pensionnés employés dans le civil et qui cotisent tous les mois à l'allocation chômage. Alors qu'ils se retrouvent licenciés, un prélèvement de 25%, 50 % ou 75 % de leur pension leur est retenu sur le montant de leur indemnité de chômage. Une action de l'UNCAM vers monsieur Cova, député de Seine et Marne, a pour conséquence de supprimer ces retenues jusqu'à l'âge de 60ans.

Jacques Renard rappelle que tout ancien militaire se trouvant dans cette situation de retenue d'indemnités, doit s'adresser aux services de l'Assedic pour régularisation de sa situation. (Il peut préciser que jusqu'à l'âge de 60 ans, la pension n'est pas considérée comme un avantage vieillesse, loi 1111 de 1996 de M. Charles Cova)

Aujourd'hui, seule une retenue de 75% est appliquée pour les plus de 60 ans avec comme conséquence une allocation minimale de 600 euros. L'UNCAM travaille pour essayer de supprimer cette limite d'âge. Elle travaille également dans le but de parvenir à un maximum de trimestres pour obtenir la retraite de la sécurité sociale au taux plein (162 trimestres actuellement).

Suivi du CPRM : L'UNCAM suit les travaux et appuie les actions des grandes associations (ANOC, UNSOR, FNOM). Ces deux dernières travaillent sur le dossier de l'harmonisation des taux de PMI des personnels non officiers des armées de terre et de l'air qui sont différents de ceux de la marine. L'objectif est d'obtenir l'alignement sur le meilleur taux d'invalidité acquis aujourd'hui.

Enfin, suite à de nombreuses questions sur le sujet, Jacques précise que suite à un arrêté du conseil d'état en janvier 2007 contre le MEDEF et l'UNEDIC, un ancien militaire pensionné a le droit de toucher ce qui lui est dû au niveau de la convention de reclassement personnalisé (CRP).

**VENDREDI 2 OCTOBRE 2009**

#### **4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL / AVANCEMENT DES ACTIONS À MENER**

Une analyse sur les postes de dépenses de l'association afin d'étudier les dispositions à mettre en oeuvre pour faire face à des difficultés conjoncturelles a été conduite par 3 groupes d'administrateurs lors de la réunion du 23 juillet 2009. Les différentes actions à mener et l'ensemble des mesures à prendre sont discutés lors de cette réunion à Brétigny. Certaines actions ont déjà été mises en place :

### Au niveau des recettes

La principale ressource de l'Association est les cotisations versées par les adhérents. Or, le nombre d'adhérents potentiel sortant de l'école aujourd'hui est moindre, de plus, on constate une perte régulière d'adhérents qui n'est pas comblée par les nouvelles adhésions. Il est donc primordial de conserver et de fidéliser les adhérents mais également d'accroître leur nombre.

La majorité des pertes d'adhérents étant due aux mutations et aux départs de l'Armée de l'air, il est nécessaire de sensibiliser les présidents de sections sur l'utilité de la « fiche réflexe mutations adhérents » qui se trouve dans le Guide des présidents (GPS) pour tenir informé le bureau national et les sections d'accueil de tous mouvements des adhérents.

Le secrétaire général a fait un rappel dans ce sens par Internet à tous les présidents de section le 27 juillet. Ce sujet sera à nouveau abordé lors de la réunion des présidents de section le 2 octobre à Paris.

Concernant l'augmentation des nouveaux adhérents, des indicateurs ont été mis en place par le secrétaire général afin de mesurer l'efficacité des mesures d'incitations mises en place ces dernières années par le conseil d'administration. Un tableau récapitulatif est distribué aux administrateurs.

Les constatations sont les suivantes :

**Avant 2002**, 70% des élèves qui quittent l'Ecole adhèrent à l'AETA, 49% sont restés fidèles, 23% sont en PA.

**De 2002 à 2007**, le CA décide de leur offrir cette première adhésion. 78% adhèrent à l'AETA, 47% sont restés fidèles, 18% sont en PA.

**Depuis 2008**, à cette 1<sup>ère</sup> adhésion offerte est liée l'obligation de prélèvement automatique de la cotisation l'année suivante. A ce jour 75% ont adhéré à l'AETA (on attend encore des fiches), 99,60% sont à jour en 2009, 92% en PA

### Au niveau des dépenses :

La Poste a augmenté ses tarifs commerciaux au 1<sup>er</sup> mars 2009. En ce qui nous concerne au niveau de l'expédition de la revue, le tarif AIP a augmenté de 15 %. De plus cette prestation, jusqu'à maintenant exonérée de TVA, est soumise à la TVA au taux de 19,6% à compter du 1er mars. En réajustant le nombre de revues à imprimer (5800 au lieu de 6500) et en adaptant le contrat de distribution de la revue avec la direction des activités presse de la Poste nous n'avons pas subi l'augmentation annoncée de 715,50 euros / revue mais au contraire notre facture à baisser de 400 euros. Le nouveau contrat n'est pas soumis à TVA.

A la suite d'une étude de marché, le secrétaire général a expérimenté un nouveau fournisseur d'insignes et porte-clé AETA. Les tarifs proposés sont beaucoup moins élevés que ceux pratiqués par notre fournisseur actuel. Si le service et la qualité des produits sont satisfaisants, nous pourrions poursuivre la démarche. Un exemplaire de chaque produit concerné sera présenté aux administrateurs lors de la réunion du conseil à Cazaux.

**4.1 COMPTE-RENDU DU 1<sup>ER</sup> GROUPE :** (Maxime Badaud, Frédéric Carrez, Hervé Charpenay, Bernard Duvigneau, Gilbert Escourbiac)

Suite aux recommandations du groupe, le secrétaire général est chargé d'adapter le tirage de la revue trimestrielle au strict besoin. Il sensibilisera régulièrement les présidents de sections sur l'utilité de la « fiche réflexe mutations adhérents » et il mettra en place des indicateurs afin de mesurer l'efficacité des mesures d'incitations à l'adhésion mises en place ces dernières années.

Quelques revues « Arpète toujours » seront expédiées sur les lieux d'OPEX afin d'intensifier la présence de l'AETA.

Bernard Duvigneau a demandé aux webmasters du site « [www.arpete.com](http://www.arpete.com) », la mise en place sur la page d'accueil, d'un bandeau invitant les internautes non adhérents à rejoindre l'Association avec un lien vers la page adhésion, en indiquant que l'AETA (et donc le site) ne peut vivre sans adhérents.

Il a été demandé à la commission Cocopub de mener de temps en temps des campagnes de présentation de l'AETA sur diverses revues associatives, magazines de mutuelles, revues de grandes entreprises qui emploient des arpètes... Et pourquoi pas solliciter un reportage télévisé sur notre association ou notre Ecole ?

## **4.2 COMPTE-RENDU DU 2<sup>ÈME</sup> GROUPE :** (Frédéric Kozubski, Alain Fabrol, Jean-Louis Gintrand, Alain Hory)

Suite aux recommandations du groupe, le secrétaire général est chargé de définir une ligne de conduite afin d'optimiser le coût des réunions du conseil d'administration et des séminaires d'information.

Une nouvelle tarification des publicités des annonceurs sur la revue a été étudiée par la commission Cocopub (voir compte rendu du CA ci-dessus).

## **4.3 COMPTE-RENDU DU 3<sup>ÈME</sup> GROUPE :** (Bruno Rousserie, Pierre Le Corvoisier, Damien Marin, Jacques Renard, Gérard Soumillon)

Suite aux recommandations du groupe, le secrétaire général est chargé de n'adresser que 2 revues supplémentaires, au lieu de 5 actuellement, aux présidents de sections civiles.

Il a été demandé à la commission Cocopub de rechercher de nouveaux annonceurs afin de bénéficier de plus de recettes publicitaires.

## **5. ETUDE DES SOLUTIONS DE MODES DE TRANSPORT POUR ACHEMINER LE DRAPEAU (JL GINTRAND)**

Faisant suite à la décision n° 16/2009 prise lors du CA du 15 mai, une réflexion a permis de proposer un moyen permettant la mise à disposition rapide de l'un des drapeaux de l'association lorsque nos représentants en expriment le besoin, et qu'aucune possibilité de transport bénévole ne peut-être envisagée.

Pour chaque drapeau (national et de région), il sera confectionné un container de transport (responsabilité Bernard Duvigneau).

Pour tout déplacement du drapeau, les détenteurs dépositaires (Secrétaire général et présidents de région) saisiront toutes les opportunités pour satisfaire la demande au moindre coût selon les voies habituelles :

- transfert par le biais de nos adhérents,
- mis à profit de missions planifiées pour les personnels en activité,
- combinaison des deux solutions.

Après avoir épuisé toutes possibilités, il sera fait appel à un prestataire de service pour l'enlèvement et la livraison du drapeau à domicile. Après avoir convenu du degré d'urgence avec le détenteur, cette même démarche sera entreprise pour le retour du drapeau.

Une fiche réflexe (responsabilité Jean-Louis Gintrand) sera intégrée dans le container pour définir la conduite à tenir et donner les éléments nécessaires au bon usage du drapeau.

Cette disposition sera mise en œuvre pour le début 2010.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

**6.1 QUESTION RECUE PAR COURRIER :** Gérard Nocquet (P10), président de la section Aunis Saintonge, propose que la cotisation versée par les veuves d'adhérents, soit étudiée au niveau national.

Après étude du dossier, il est proposé d'exonérer de cotisation annuelle les conjoints (ou conjointes) d'adhérent décédé durant les 2 années qui suivent le décès. Durant cette période, ils bénéficieront de l'abonnement à la revue trimestrielle « Arpète Toujours », ainsi que des avantages et des actions sociales exclusivement réservés aux seuls adhérents de l'Association.

A l'issue de cette période, un courrier leur sera adressé pour leur proposer d'adhérer à l'association en qualité de membre honoraire afin de continuer à bénéficier des avantages liés à cette adhésion. Conformément au règlement intérieur et au même titre que les membres titulaires, la cotisation/abonnement de 28 € (en 2009) sera exigible chaque année.

### **Décision n° 28/2009/CA**

**Le conseil d'administration, après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés (moins 1 abstention). Cette mesure est applicable immédiatement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

## **6.2 COURRIERS DES LECTEURS**

Le président et les membres du Conseil ont reçu une lettre d'indignation à propos du courrier de Patrick Kocher (P73) paru dans la rubrique « courrier des lecteurs » de la revue 91 de septembre 2009.

Le président rappelle que les réflexions et les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs, en aucun cas l'association ne saurait les cautionner.

Néanmoins, vu les échanges de courriers et les réactions suscitées suite à cette publication, Jean-Louis Cougnon décide de répondre personnellement à l'intéressé par le biais de la revue.

### **6.3 DÉMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE JACQUES FORTAGE**

#### **Décision n° 29/2009/CA**

**Le conseil d'administration accepte à l'unanimité des membres présents et représentés (14 pour, 6 abstentions) la démission du CA pour raisons personnelles de Jacques Fortage.**

Tout en regrettant son départ, le président remercie Jacques pour son implication au sein du CA, qu'il s'agisse de l'exercice de ses responsabilités au titre de président de région ou de son action au sein de la commission solidarité. Il souhaite que Jacques soit un supporter enthousiaste de l'association dans son environnement bordelais et poursuive son action au sein d'une section civile.

### **6.4 DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DE RÉGION SUD-OUEST**

#### **Décision n° 30/2009/CA**

**Après appel à volontaire, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (-1 abstention) la nomination de Frédéric Carrez au poste de président de la région sud-ouest.**

Frédéric prendra contact avec Jacques pour la passation des consignes.

### **6.5 ORGANISATION DE LA SUCCESSION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (Bruno Rousserie)**

Maxime Badaud revient sur les documents transmis à l'ensemble des administrateurs concernant la répartition des tâches qui lui incombent en tant que trésorier de notre association. Il met en évidence que si l'on doit rester dans notre schéma de fonctionnement actuel, le poste de trésorier doit être occupé par un membre résidant à proximité de nos bureaux saintais.

Bernard Duvigneau développe les points abordés pendant la journée de réflexion de juillet dernier sur les postes clés de trésorier et secrétaire général. Les analyses qui découlent de nos échanges, mettent en évidence qu'à plus ou moins court terme, il faudra mettre en place un nouveau concept d'organisation.

La réponse du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air, au courrier de notre président, demandant l'affectation de Régis Angélini au poste de secrétaire général de l'AETA, est claire. Nous ne disposerons plus de sous-officier mis à disposition pour occuper ces fonctions. Un arrangement au sein de l'école est envisageable mais n'assure d'aucune façon la pérennité du poste le bon fonctionnement de notre structure.

A la demande de Bruno Rousserie, Alain Claudon a rédigé un dossier mettant en évidence pour son poste, la charge de travail, le calendrier des actions, la répartition des activités avec Nicole. Ces éléments transmis peu de temps avant notre réunion ont néanmoins permis à un bon nombre d'administrateurs de les prendre en compte.

Force est de constater que l'AETA aujourd'hui, est organisée comme une « petite entreprise ». Si nous voulons maintenir notre efficacité et notre autonomie nous devons évoluer vers le salariat du poste de secrétaire général. Dans cette hypothèse le secrétaire général n'est plus membre du CA. Rappelons que ce poste n'est pas un poste de bénévole car assumé jusqu'à ce jour par du personnel d'active. Le CA choisira parmi ses membres un secrétaire chargé de rendre compte des débats et un trésorier responsable du contrôle de la régularité des actes de comptabilité.

Statutairement, la personne mise en place pour assurer cette fonction deviendrait le « Délégué général » de l'AETA. Parallèlement, le poste de la secrétaire devra pouvoir prendre en compte quelques actions de comptabilité. Cela passera certainement par une étape intermédiaire.

Le débat sur cette question met en évidence que cette réorganisation apparaît d'ores et déjà incontournable et représente une charge financière à laquelle il faudra faire face. Des dispositifs d'aides existent tant au niveau départemental, régional que national. L'armée de l'air, le ministère de la Défense peuvent aussi être mis à contribution. La question budgétaire ne doit donc pas être considérée comme un obstacle. Les soutiens qui seront obtenus dans ce cadre ne diminueront pas pour autant nos actions de

solidarité. Les postes du « délégué général » et de la secrétaire comptable seront garants de l'assise de l'AETA et de la place qu'elle tient au sein de la Défense.

Après de nombreux échanges les administrateurs conviennent qu'un groupe de travail doit prendre en charge l'étude de cette question. Il est décidé que le bureau statutaire, membres et présidents de région proposeront des solutions en février lors du prochain CA.

Le Secrétaire Général  
Alain Claudon

Le Président  
Jean-Louis Cougnon

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE SECTIONS

DU 2 OCTOBRE 2009 – B.A 117 PARIS

---

Sections représentées : Aquitaine, Alsace, Aunis Saintonge, Bourgogne, Brétigny, Bretagne,, Cazaux, Châteaudun, Concorde, Dijon, Evreux, Ile de France, Lyon, Metz, Mont de Marsan, Nancy, Orléans, Paris, Rhône-Alpes, Rochefort, Romorantin, Saint-Dizier, Solenzara, Vendée, Villacoublay

Sections absentes : Ambérieu, Avord, Arvernes, Biscarosse, Bordeaux-Mérignac, Brest, Cambrai, Cognac, Colmar, Creil, Drachenbronn, Drome Ardèche, Grenoble, Istres, Landes, Luxeuil, Orange, Reims, Saintes, Salon, Tours, Varennes / Allier

Correspondant départemental Hérault	Jean Pierre Cartaut
Correspondant départemental Loire et Cher	Jean Chauvin
Correspondant départemental Manche	Bernard Josseaume
Correspondant départemental Morbihan	Pierre Le Corvoisier

---

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT JEAN-LOUIS COUGNON

Jean-Louis Cougnon remercie les présidents de sections présents ou leurs représentants de leur participation à cette cérémonie annuelle. Il remercie particulièrement les sections de Brétigny et de Paris pour l'accueil réservé au conseil et l'aide apportée au secrétaire général dans l'organisation de ces deux journées.

Après avoir présenté les nouveaux administrateurs mis en place le 16 mai dernier, il rappelle l'importance du renouvellement des membres du conseil, le sang neuf est la garantie du dynamisme de notre institution. Il laisse ainsi aujourd'hui la présidence de l'Association à Hervé Vourc'h et quittera ensuite le conseil d'administration (voir ci-dessus l'ouverture de séance du conseil d'administration).

Cette passation de la présidence aura lieu symboliquement sous l'Arc de Triomphe au moment du Ravivage de la Flamme Sacrée en présence des autorités qui nous ont fait l'honneur de répondre présent à notre invitation : le général de brigade aérienne Bernard Metz (P80), chef de cabinet du Chef d'état major des armées, madame Catherine Quéré députée de la circonscription de Saintes, le colonel Looten (P87), commandant de la CABA 117 Paris et le colonel Patrice Boisjot, ancien commandant de l'EETAA 722.

Enfin, le président fait remarquer à l'ensemble des participants la présence du major Robert Aubineau (P44) d'Orléans à qui il remettra les insignes de chevalier de l'ordre national du mérite lors de son allocution qui précède le dîner de clôture.

### 2. INFORMATIONS DIVERSES DONNÉES PAR LE SECRÉTAIRE GENERAL

Alain Claudon prend la parole pour citer les sections présentes et préciser qu'il a été dressé une feuille de présence émarginée par tous les présidents ou leurs représentants.

Après un rappel des diverses formalités liées à la cérémonie (respect des horaires et tenue des participants), il communique à l'assemblée les informations concernant le renouvellement partiel du conseil d'administration, l'assemblée régionale à Cazaux, le courrier adressé aux commandants des bases aériennes et les dates des manifestations prévues en 2010. Puis, il évoque les décisions prises par le conseil d'administration, la veille :

- La démission de Jean-Louis Cougnon de la présidence et du CA et la nomination de Hervé Vourc'h pour lui succéder.
- La démission de Jacques Fortage et la désignation de Frédéric Carrez pour lui succéder au poste de président de la région Sud-ouest.
- La cotisation versée par les veuves d'adhérents.

Alain Claudon remercie les porte-drapeaux volontaires pour la cérémonie du Ravivage de la Flamme :

Drapeau de la Flamme : l'adjudant-chef Maxime Badaud (P94), drapeau de l'AETA : sergent-chef Jean-Michel Boet (P117), drapeau de la RNE : le major Bernard Allanic (P89), drapeau de la RSE : l'adjudant-chef Gilbert Escourbiac (P73), drapeau de la RSO : l'adjudant Didier Sarcelle (P91).

### 3. INTERVENTION DU GENERAL (2S) ANDRÉ GENOT, SECRETAIRE GENERAL DE L'ARCO (Association pour la Reconversion Civile des Officiers et des sous-officiers)

Lors de cette assemblée des Présidents des sections et répondant à l'invitation de Bernard Duvigneau, correspondant AETA auprès de l'ARCO, une présentation du fonctionnement de l'ARCO a été faite par son secrétaire général, le général (2S) André Genot. En voici les grandes lignes :

L'ARCO est une communauté d'associations d'anciens élèves des écoles militaires créée en 1972. L'ARCO agit sous la tutelle de la direction des ressources humaines du Ministère de la Défense - sous direction de l'Accompagnement et du Reclassement Professionnel et travaille en relation étroite avec tous les acteurs des chaînes de reconversion des armées et des services.

Opérateur privilégié pour les officiers, sous-officiers et officiers marinières quittant les armées ou les ayant quittées depuis moins de trois ans, l'ARCO apporte une aide personnalisée, confidentielle, gratuite et prolongée pour poursuivre une activité professionnelle dans le secteur civil, qu'il soit privé ou public.

Elle fait appel à des cabinets spécialisés pour développer ses activités sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'ARCO est un cabinet conseil à part entière. Avec ses consultants civils et privés, l'ARCO apporte à toute démarche de reconversion des savoir faire unanimement reconnus en proposant au travers d'une gamme élargie de prestations :

- un conseil avisé et concret pendant tout le parcours de reconversion,
- une orientation vers des projets professionnels avec des méthodes et des outils les mieux appropriés,
- un accompagnement personnalisé et continu jusqu'à l'embauche définitive après période d'essai,
- des propositions d'emploi ciblées en s'appuyant sur un véritable réseau d'entreprises.

Quelques chiffres : l'ARCO en 2008 a fait environ 250 diagnostics par an, 1000 séminaires bilan projet dont 70 en orientation de haut niveau. Dans le même temps 70 accompagnements jusqu'à l'emploi ont été réalisés, mais l'objectif à horizon 2010 est porté à 500 accompagnements minimums.

L'intervention du Général Genot illustrée par un diaporama de qualité a été suivie de quelques questions par l'assistance fort intéressée. Il prit congé après avoir été chaleureusement remercié par le président Jean Louis Cougnon.

### 4. EXPOSE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La parole est ensuite donnée à Frédéric Kozubski pour résumer le travail des commissions et animer le débat entre les participants et les membres du conseil.

La plupart des questions ont porté sur la fidélisation des adhérents au travers de la bonne utilisation de la fiche réflexe mutation et du prélèvement automatique de la cotisation. Les sujets des restructurations des bases aériennes, de l'avenir des sections AETA concernées et de l'avenir des rassemblements de promotions à Saintes ont également été abordés.

Le Secrétaire Général  
Alain Claudon

Le Président  
Jean-Louis Cougnon